

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint Germain-sur-Ay

Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20251027-DM2025-87-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025
**Extrait du registre
des Décisions
du Maire**

DECISION DU MAIRE N° 2025-87

1 - COMMANDE PUBLIQUE 1.1 - Marchés publics

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

VU, le devis en date du 02 Avril 2025 de l'EURL Hubert MARIE, d'un montant de 962,39€ HT (1 154,87€ TTC) ;

DECIDE

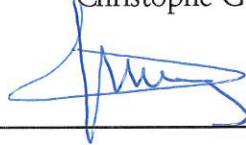
Article 1er :

d'accepter et de signer le devis en date du 02 Avril 2025 de l'EURL Hubert MARIE pour le raccordement de deux citernes aux descentes du toit dans l'ancien cimetière, d'un montant de 962,39€ HT (1 154,87€ TTC) ;

Article 2 :

que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, en dépenses d'investissement, à l'article 231 « immobilisations corporelles en cours ».

Fait à Saint-Germain/ Ay,
Le 24/10/2025,
Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/ Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité) ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.